



Commune de Savonnières-devant-Bar



**Enquêtes publique et parcellaire préalables
à la Déclaration d'Utilité Publique de la dérivation et de la protection des
eaux prélevées à la source de la "Fontaine d'Étue" sur le territoire de la
commune de Savonnières-devant-Bar et exploitée par la Communauté
d'Agglomération Meuse Grand Sud**

du lundi 20 novembre au samedi 9 décembre 2023



Données cartographiques :© IGN FEDER Région Grand-Est Préfecture de la région Grand-Est

Annexe 7.5. Courrier

Courrier de M. Michelot Julien

Le 8 Décembre 2023

Julien Michelot
5 Chemin de Saint Aubin
55300 Apremont la Foret

D.P.U Savonnières devant Bar

Comment peut-on conclure que le captage est menacé avec aussi peu d'analyses. En effet, entre 2018 et 2023, il n'y a eu que trois analyses de pesticides et de nitrates. De plus elles ont été faites toujours à la même période.

Dans le rapport, on parle aussi de gravats polluants stockés dans le périmètre, cependant, ils n'ont aucun lien avec l'activité agricole. Mais par contre on omet de parler de la décharge illégale située sur le secteur (référence 55029000CK13) de la commune de Bar le duc qui représente une plus grande superficie à proximité du captage. Pourquoi?

Si le captage doit être protégé, pouvons-nous envisager des échanges fonciers ou autres?

Y aura-t-il des compensations financières pour palier la non-activité agricole sur ces zones?

Si aides il y a, seront-elles financées sur la durée de protection du captage?

